

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 15 JUILLET 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 juin 2019
 - 4.2 Séances extraordinaires du 21 juin 2019 et du 28 juin 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$
 - 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement d'emprunt numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 5.6 Règlement d'emprunt numéro 1245-2019 – emprunt temporaire
 - 5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin
 - 5.8 Fourniture et installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) – Hôtel de Ville – soumissions – adjudication
 - 5.9 Convention d'échange des emprises des rues Richelieu et L'Assomption – 9153-3547 Québec inc. – autorisation de signature
 - 5.10 Roy et Asselin inc. – honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Embauche – journalier manœuvre remplaçant
- 6.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
- 6.3 Prolongement rue Hubert – étude géotechnique – mandat
- 6.4 Réfection rues Vanier et Roy – contrôle des matériaux – laboratoire – mandat
- 6.5 Étude – capacité réseau sanitaire – bassin Sainte-Julie – mandat
- 6.6 Réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3^e Avenue – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2
- 6.7 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – Bruneau Électrique inc. – certificat de paiement no 4
- 6.8 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – AGI environnement inc. – certificat de paiement no 5
- 6.9 Demande d'autorisation – empiètement – 29, avenue Rodolphe

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes
- 7.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00321 (72, rang Sainte-Julie)
- 7.4 Dérogation mineure numéro 2019-00322 (42, avenue Pierre)
- 7.5 Parc Amable-Chalut – diagnostic arboricole d'arbres ornementaux – mandat
- 7.6 Licence ou permis d'alcool – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – dépôt

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Réfection du bâtiment des organismes – 34, 1^{ière} Avenue – soumissions – adjudication
- 8.2 Service des incendies – rapport des mois de mars et avril 2019
- 8.3 Réseau des femmes Élués de Lanaudière – appui
- 8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Programmation d'événements – automne 2019
- 9.2 Logiciel Sport-Plus – paiement par carte de crédit
- 9.3 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – personnel – embauche 2019
- 10.2 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – programmation 2020 – ajout
- 10.3 Programmation culturelle – 2019-2020 – ajouts
- 10.4 Location de vélos-taxis pour l'espace A-B
- 10.5 Somum Solutions – crédits d'appel en impartition pour le système d'appel automatisé – acquisition
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En raison du prolongement de l'assemblée de consultation relative au règlement 1251-2019, madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 20 h 05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

393-07-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

- 7.1. Adoption second projet – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 17 juin 2019

394-07-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séances extraordinaires du 21 juin 2019 et du 28 juin 2019

395-07-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 21 juin 2019 et 28 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 21 juin 2019 et 28 juin 2019 et que ces derniers soient joints au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

396-07-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 juin au 15 juillet 2019 inclusivement et totalisant une somme de 1 506 714,13 \$.

5.2 Avis de motion – règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$

397-07-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$

398-07-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$.

5.3 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin

399-07-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement d'emprunt numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin

400-07-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin.

5.4 Avis de motion – règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin

401-07-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin

402-07-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

403-07-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

404-07-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

5.6 Règlement d'emprunt numéro 1245-2019 – emprunt temporaire

405-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1245-2019;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin.

5.8 Fourniture et installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) – Hôtel de Ville – soumissions – adjudication

406-07-2019

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) décrétés au règlement numéro 1249-2019;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 4 juillet 2019, à savoir :

Les Entreprises Philippe Denis inc.	105 985,10 \$
Bruneau Électrique inc.	123 363,58 \$

ATTENDU la recommandation du 5 juillet 2019 de monsieur Carol Henri, directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Entreprises Philippe Denis inc. le contrat de fourniture et d'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome), ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 105 985,10 \$, taxes incluses;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 1249-2019;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

5.9 Convention d'échange des emprises des rues Richelieu et L'Assomption – 9153-3547 Québec inc. – autorisation de signature

407-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a imposé une réserve sur une partie du lot 4 925 620 du Cadastre du Québec, propriété de 9153-3547 Québec inc. (Les Immeubles Pilon) et ce, dans le cadre de la reconfiguration de l'entrée de la Ville via la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE, plutôt que de suivre le processus légal prévu pour les réserves et de se rendre jusqu'à l'expropriation, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et 9153-3547 Québec inc. en sont venues à une entente et qu'elles désirent consigner le tout par écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'acte notarié à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et 9153-3547 Québec inc. relativement à la convention d'échange des emprises des rues Richelieu et L'Assomption;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit acte notarié.

5.10 Roy et Asselin inc. – honoraires

408-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de la firme d'avocats Roy et Asselin inc. pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la firme d'avocats Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 495,83 \$ pour les services rendus du 9 au 31 mai 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Embauche – journalier manœuvre remplaçant

409-07-2019

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de journalier manœuvre remplaçant au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la personne embauchée par la résolution du conseil numéro 387-06-2019 s'est désistée;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne au poste de journalier manœuvre remplaçant au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Steve Galipeau-Hervieux à titre d'employé journalier manœuvre remplaçant au Service des travaux publics, à compter du 15 juillet 2019, au salaire fixé à la grille salariale de la convention collective en vigueur.

6.2 Avis de motion – règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

410-07-2019

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

411-07-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

6.3 Prolongement rue Hubert – étude géotechnique – mandat

412-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une étude géotechnique dans le cadre du projet des travaux de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) de la rue Hubert;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation du 10 juillet 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition la plus basse conforme, soit celle de Les Services EXP inc., pour procéder à l'étude géotechnique dans le cadre du projet des travaux de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) de la rue Hubert, le tout selon l'offre de services datée du 3 juillet 2019 qui prévoit des honoraires de 7 415,89 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1245-2019.

6.4 Réfection rues Vanier et Roy – contrôle des matériaux – laboratoire – mandat

413-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection des rues Vanier et Roy;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un laboratoire dans le cadre de ce projet pour le contrôle des matériaux;

ATTENDU la recommandation du 10 juillet 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Solmatech inc. pour procéder au contrôle des matériaux se rapportant au projet de réfection des rues Vanier et Roy, le tout selon l'offre de services datée du 9 juillet 2019 qui prévoit des honoraires de 13 797,00 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1241-2019.

6.5 Étude – capacité réseau sanitaire – bassin Sainte-Julie – mandat

414-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une étude relativement à la capacité du réseau sanitaire du bassin Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseil inc. pour procéder à la réalisation de l'étude relativement à la capacité du réseau sanitaire du bassin Sainte-Julie, le tout selon l'offre de services datée du 10 juillet 2019 qui prévoit des honoraires de 9 800 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1234-2019.

6.6 Réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3^e Avenue – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2

415-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3^e Avenue;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 28 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 419 238,41 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1198-2018.

6.7 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – Bruneau Électrique inc. – certificat de paiement no 4

416-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Bruneau Électrique inc. l'exécution de travaux dans le cadre de travaux d'éclairage de la rue des Affaires;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bruneau Électrique inc. la somme de 15 317,22 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

6.8 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – AGI environnement inc. – certificat de paiement no 5

417-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à AGI environnement inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 25 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à AGI environnement inc. la somme de 12 866,60 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1183-2017.

418-07-2019

6.9 Demande d'autorisation – empiètement – 29, avenue Rodolphe

ATTENDU QUE monsieur Luc Bérard sollicite l'autorisation pour le maintien, dans son état actuel, de l'empiètement d'environ 16 pouces d'asphalte de l'immeuble érigé au 29, avenue Rodolphe, sur le lot 4 925 872 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les futures propriétaires de l'immeuble érigé au 29, avenue Rodolphe, soient mesdames Carole Beaudry et Linda Prud'homme, à maintenir l'empiètement d'environ 16 pouces d'asphalte sur le lot 4 925 872 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville, conditionnellement à ce que la Ville se réserve le droit d'endommager l'asphalte dans l'éventualité où des travaux municipaux ou d'utilité publique deviendraient nécessaires sur cet espace de terrain, auquel cas, la Ville ne pourra être tenue responsable.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

419-07-2019

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

420-07-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00321 (72, rang Sainte-Julie)

421-07-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 960 située au 72, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 15,85 mètres de large, implantée à 6,03 mètres de la ligne avant non parallèle à la façade principale du bâtiment, sur un terrain d'une profondeur de 38,10 mètres, située en zone R-3 213, le tout dérogeant aux dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoient que la largeur maximale d'un bâtiment est de 15 mètres, qu'il doit respecter une marge avant de 7 mètres en tout point et qu'il ne peut être implanté que sur un terrain dont la profondeur est d'au moins 45 mètres;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00321 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00321 soit acceptée.

7.4 Dérogation mineure numéro 2019-00322 (42, avenue Pierre)

422-07-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 499 située au 42, avenue Pierre;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser, au sein de la zone R-1 332, l'implantation du bâtiment principal localisé à 0,72 mètre de la ligne latérale gauche et à 5,92 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage 300-C-1990 prévoit qu'au sein de cette zone, le bâtiment principal devrait être situé à 1,5 mètre de la ligne latérale non-adjacente au stationnement et à 7,6 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00322 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00322 soit acceptée.

423-07-2019

7.5 Parc Amable-Chalut – diagnostic arboricole d'arbres ornementaux – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à une analyse phytosanitaire et obtenir un diagnostic arboricole de 29 arbres ornementaux situés près du terrain de tennis au parc Amable-Chalut;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme de conseillers forestiers dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Ressources forestières biotiques inc. pour procéder à la réalisation d'une analyse phytosanitaire et un diagnostic arboricole de 29 arbres ornementaux situés près du terrain de tennis au parc Amable-Chalut, le tout selon l'offre de services datée du 27 juin 2019 qui prévoit des honoraires de 85 \$/heure, pour un total d'environ 2 055 \$ taxes en sus.

7.6 Licence ou permis d'alcool – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la demande de licence déposée par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, relativement au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies situé au 181, rue Curé-Rondeau. Est également déposée, pour l'information des membres du conseil, copie d'une lettre de madame Isabelle Jatrino, chef division permis et inspection – Inspectrice en bâtiment, constituant l'attestation municipale de zonage.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Réfection du bâtiment des organismes – 34, 1^{ière} Avenue – soumissions – adjudication

424-07-2019

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au projet de réfection du bâtiment des organismes sis au 34, 1^{ière} Avenue décrétés au règlement numéro 1220-2018;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée et ouverte publiquement le 5 juillet 2019, à savoir celle de Gilles Malo inc. au montant de 2 602 575,25 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE monsieur Denis Clermont, architecte pour la firme Architectes Clermont St-Germain associés, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 8 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Gilles Malo inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du bâtiment des organismes sis au 34, 1^{ière} Avenue, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 2 602 575,25 \$, le tout conditionnellement à la réception de la confirmation du montant de l'aide financière et de l'autorisation définitive du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet RECIM, dossier numéro 558287, et à l'approbation du règlement 1220-1-2019;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

8.2 Service des incendies – rapport des mois de mars et avril 2019

Monsieur Jean-Guy Forget dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois de mars et avril 2019.

8.3 Réseau des femmes Élués de Lanaudière – appui

425-07-2019

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région, lequel porte le nom de Réseau des Femmes Élués de Lanaudière (RFEL);

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaissent l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisent la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même qu'ils reconnaissent l'expertise du RFEL en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer le Réseau des Femmes Élués de Lanaudière par une contribution de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux;

QUE la Ville s'engage à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

426-07-2019

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 17 mars au 22 juin 2019;

ATTENDU la recommandation du 9 juillet 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 520 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 17 mars au 22 juin 2019.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation d'événements – automne 2019

427-07-2019

ATTENDU QUE la programmation d'événements de loisirs de l'automne 2019 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation d'événements de loisirs pour l'automne 2019 telle que présentée et d'autoriser les montants budgétaires approximatifs pour chacun des événements plus bas décrits, à savoir :

Dates	Événements	Budgets
Mardi 13 août 2019 de 10 h à 15 h	Fête de l'enfant	8 000 \$
Vendredi 27 septembre 2019 de 19 h à 21 h 30	Fête dansante	400 \$
Dimanche 20 octobre 2019 de 10 h à 12 h	Marche du Grand Défi Pierre Lavoie	2 000 \$
Jeudi 31 octobre 2019 de 15 h à 21 h 30	Halloween	2 000 \$

9.2 Logiciel Sport-Plus – paiement par carte de crédit

428-07-2019

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un changement de fournisseur relativement aux transactions effectuées par carte de crédit via le logiciel Sport-Plus;

ATTENDU la recommandation du 20 juin 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le changement de fournisseur relativement aux transactions effectuées par carte de crédit via le logiciel Sport-Plus et ainsi d'adhérer au logiciel Paysafe et ce, pour un montant approximatif de 9 300 \$ annuellement.

9.3 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

429-07-2019

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions prises entre le 12 février et le 17 mai des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 27 juin 2019, le paiement d'un total de quatorze (14) inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2019 totalisant 2 570 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – personnel – embauche 2019

430-07-2019

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant dédié principalement au Centre des arts et des loisirs Alain Larue pour 2019;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de monsieur Alexandre Laforest, au salaire étudiant, pour occuper le poste d'accueil du Centre des arts et des loisirs Alain Larue, selon l'horaire des expositions y présentées, ainsi que pour aider aux événements culturels, le cas échéant.

10.2 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – programmation 2020 – ajout

431-07-2019

ATTENDU QU'un ajout à la programmation 2020 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présenté aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver l'ajout à la programmation 2020 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation de cet ajout aux expositions proposées, à savoir :

Été 2020 (date à confirmer) Yoan Jacques

D'approuver le budget inhérent à cette exposition, lequel est celui suggéré par le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec.

432-07-2019

10.3 Programmation culturelle – 2019-2020 – ajouts

ATTENDU QUE des ajouts à la programmation culturelle – 2019-2020 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs ont été présentés aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les ajouts à la programmation culturelle – 2019-2020 tels que présentés et d'autoriser la réalisation de ces ajouts à la programmation proposée, à savoir :

Jeudi 29 août 2019 à	Musique : Nos deux
19 h 30	Résidence de 5 jours seulement à l'église
Jeudi le 21 mai 2020 à	Musique traditionnelle : TOUSK
19 h 30	Résidence 5 jours

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 600 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

433-07-2019

10.4 Location de vélos-taxis pour l'espace A-B

ATTENDU QUE, dans le but d'animer le site lors de l'événement de l'espace A-B qui se déroulera les 16 et 17 août prochain, il y a lieu de procéder à la location de quatre vélos-taxis servant à transporter les gens tout le long du boulevard Antonio-Barrette sans utiliser leur voiture;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville procède à la location de quatre vélos pour l'événement de l'espace A-B les 16 et 17 août 2019 pour un montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables.

434-07-2019

10.5 Somum Solutions – crédits d'appel en impartition pour le système d'appel automatisé – acquisition

ATTENDU la recommandation du 5 juillet 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications, concernant le système permettant de rejoindre la population très rapidement et de communiquer avec les gens via le système d'appel automatisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'acquisition de crédits d'appel en impartition pour le système d'appel automatisé Somum, le tout selon la proposition de Somum Solutions inc. au prix de 1 195 \$, taxes en sus.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

435-07-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 28.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse